

MIF – Programme YiB au Maroc – Fondation Arrawaj

Identifiant du Projet :

56430

Statut :

Examen final validé, en attente d'approbation

Lieu :

Maroc

Secteur d'activité :

Institutions financières

Public/Privé :

Privé

Catégorie environnementale :

IF

Date de décision sur l'approbation :

1er juillet 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :

30 juin 2025

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.

Description du Projet

Octroi d'un prêt non garanti de premier rang d'un montant maximum équivalent à 10 millions d'euros en monnaie locale (110 millions de dirhams marocains) à la Fondation Arrawaj dans le cadre du Programme en faveur des jeunes entrepreneurs (Youth in Business – YiB) pour soutenir les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) marocaines privées détenues ou dirigées par de jeunes entrepreneurs de moins de 35 ans, en particulier celles implantées dans les régions touchées par le tremblement de terre du 8 septembre 2023.

Objectifs du Projet

Le Projet vise à élargir les opportunités économiques des jeunes entrepreneurs marocains mal desservis, en partant de l'idée que les MPME détenues ou dirigées par des jeunes de moins de 35 ans représentent une opportunité de marché unique pour le secteur financier marocain et un moyen unique d'accroître l'inclusion financière. Il contribuera par ailleurs à la relance et à la reconstruction de la région touchée par le tremblement de terre survenu en septembre 2023, en tirant parti de la présence unique de la Fondation Arrawaj dans cette zone.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 73

Au titre de la qualité « **inclusive** » permettant de mesurer l'impact sur la transition, le Projet aidera la Fondation Arrawaj à adapter ses pratiques de prêt, sa stratégie, son modèle opérationnel et ses capacités de sensibilisation afin de mieux cibler les jeunes, permettant ainsi à l'institution de microfinance d'accroître ses activités de prêt en faveur de ce segment mal desservi. La coopération technique complémentaire fournie par le biais du Programme de conseil aux petites entreprises de la BERD viendra renforcer le sens des affaires des sous-emprunteurs et leur fournira les compétences nécessaires pour les aider à développer leurs activités. Un minimum de 65 % du montant du prêt sera spécifiquement alloué aux régions touchées par le tremblement de terre survenu en septembre 2023, contribuant ainsi à la qualité « inclusive » permettant de mesurer l'impact sur la transition.

Au titre de la qualité « **compétitive** » permettant de mesurer l'impact sur la transition, le Projet contribuera à élargir le portefeuille de prêts de la Fondation Arrawaj en faveur des jeunes entrepreneurs, en mettant l'accent sur les nouveaux clients, la qualité des actifs et la sensibilisation au niveau régional.

Client

FONDATION ARRAWAJ DE LA FINANCE INCLUSIVE

Fondée en 1996 sous le nom de « FONDEP », la Fondation Arrawaj est la troisième plus grande institution de microfinance au Maroc. À la fin mars 2025, la Fondation Arrawaj gérait un total d'actifs avoisinant les 200 millions d'euros, détenait une part du marché des prêts de 19 %, et employait 1 942 personnes réparties entre son siège et 256 agences situées dans 15 régions du pays, au service de près de 120 000 clients à l'échelle nationale.

Financement de la BERD

110 000 000,00 dirhams marocains

Coût total du Projet

110 000 000,00 dirhams marocains

Additionnalité

Connaissances, innovation et renforcement des capacités : La BERD apporte une expertise, une innovation, des connaissances et/ou des capacités qui sont essentielles à la réalisation en temps voulu des objectifs du projet, notamment un appui au renforcement des capacités du client.

Structure de financement : Intervention à la suite du tremblement de terre d'Al-Haouz : Le financement de la BERD permet de combler efficacement un déficit de financement lié à des conditions de marché défavorables.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2024). Client existant de la BERD, la Fondation Arrawaj a démontré une performance satisfaisante en matière environnementale et sociale (E&S) dans le cadre de son exposition actuelle. Les fonds seront utilisés dans le cadre du Programme en faveur des jeunes entrepreneurs au titre du Mécanisme d'intermédiation financière (MIF) pour permettre au client d'accorder à son tour des crédits à des MPME dirigées ou détenues par des jeunes, activité considérée comme présentant un faible risque E&S. La Fondation Arrawaj dispose d'une politique et de procédures environnementales et sociales jugées proportionnées au niveau de risque associé. Elle devra maintenir son système de gestion E&S afin d'évaluer, de gérer et de suivre efficacement les risques et impacts environnementaux et sociaux liés à ses sous-projets. Elle devra également s'aligner sur les orientations de la BERD en matière de financement des PME, se conformer aux exigences environnementales et sociales (EES) 2, 4 et 9 de la Politique environnementale et sociale (PES) 2024, ainsi qu'à la Liste d'exclusion des projets pour des raisons environnementales et sociales publiée par la BERD en 2024, et soumettre un rapport E&S annuel à la Banque détaillant le respect des EES applicables et tout autre enjeu E&S survenu au cours de l'année. Les sous-emprunteurs financés par les prêts de la Fondation Arrawaj devront se conformer à la réglementation nationale en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de travail.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le prêt sera assorti i) d'un programme de coopération technique (« CT ») visant à renforcer la capacité interne de la Fondation Arrawaj à soutenir les jeunes entrepreneurs, en mettant l'accent sur les services numériques et non financiers (financé par le Fonds spécial des actionnaires (FSA) de la BERD) et ii) d'un programme de CT visant à soutenir le sens des affaires des sous-emprunteurs par le biais de divers services non financiers mis en œuvre par le Programme de conseil aux petites entreprises de la BERD (financé par le Fonds d'impact sur les petites entreprises et le FSA). En outre, la Fondation Arrawaj bénéficiera iii) d'une compensation basée sur les résultats afin de compenser partiellement les coûts supplémentaires liés à la prise en charge des jeunes clients (financée par le FSA), et iv) d'une couverture du risque de première perte couvrant la partie du prêt allouée aux régions touchées par le tremblement de terre de septembre 2023 (également financée par le FSA).

Contact au sein de l'entreprise

Nada Fassi-Fehri

<https://www.fondation-arrawaj.ma/>

Imm. Saraya, angle Bd. Riad et Av ; Al Arz Hay Riad RABAT 10100- Maroc, Rabat, Maroc

Compte rendu de la mise en œuvre

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

30 juin 2025

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public,

et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.